

Notice descriptive	
Titre	Arrêté du 12 octobre 2022 fixant le montant de l'indemnité forfaitaire représentant les frais d'études à rembourser pour l'année calendaire (2022) par les ingénieurs des travaux publics de l'État en cas de rupture de l'engagement qu'ils ont souscrit.
Numéro NOR	TREK2228431A
Ministère	Ministère de la Transition Écologique et Solidaire - Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales
Thématique de document	Administration générale
Type de document	Arrêté
Date de signature	12-10-2022
Date de publication	18-10-2022
Document	TREK2228431A.pdf